



Municipalité de Hampden

863, route 257 Nord

C.P. 1055 La Patrie

Tél. : 819-560-8444

Fax : 819-560-8445

muni.hampden@hsf.qc.ca

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Hampden tenue à la salle du Pavillon, le mardi 7 décembre 2021 à 19 h.

Sont présents :

- Siège # 2. Madame Lisa Irving**
- Siège # 3. Madame Monique Scholz**
- Siège # 4. Madame Sylvie Caron**
- Siège # 5. Madame Chantal Langlois**
- Siège # 6. Monsieur Martin Turcotte**

Est absente :

- Siège # 1. Madame Maryse Briand**

Formant quorum sous la présidence du maire Bertrand Prévost.

Est aussi présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Manon Roy qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 Ouverture de la séance

Le maire Bertrand Prévost ouvre la séance à 19 h et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 2021-12-110 Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour proposé
3. Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2021
 - 3.1 Suivi au procès-verbal
4. Rapport du maire
5. Rapports de la directrice générale
6. Rapports du service incendie, voirie et urbanisme
7. Période de questions
8. Approbation des salaires et des comptes
9. Correspondance et suivis
 - 9.1 Lettre de madame Stacey Dubeau (Anglais/Français)
 - 9.2 Résolution – Scotstown
 - 9.3 Demande Célia Gaudreau – Bénévolat Cité-école et 1.7.1 Formulaire bénévole
 - 9.4 Urbaniste – ajustement coûts des permis et mise à jour des règlements
 - 9.5 Projet – Halte routière
 - 9.6 FRR – Volet 2 local; FRR – volet 2 politique investissements; FRR – volet 2 répartition 2020, 2025 (Lisa Irving)

- 9.7 Lettre inspecteur
- 9.8 Collecte putrescible (Service sanitaire Denis Fortier)
- 9.9 Demande Monique Scholz
- 9.10 Choix de chaises pour salle de conférence
- 9.11 Formation en sécurité civile pour les nouveaux élus
- 9.12 Demande de soutien et aide financière (projet nouveaux horizons pour les aînés)
- 9.13 Rencontre budget

10. Résolutions

- 10.1 Projet route 257 – suivi de l’appel d’offres
- 10.2 Caïen Lamarre – mandat général service professionnel - 2022
- 10.3 Programme d’aide à la voirie local (20 000 \$)
- 10.4 Demande financière pour l’entretien de la piste de ski de fond
- 10.5 Nomination de la personne responsable des loisirs du HSF
- 10.6 Nomination d’un élu pour le comité consultatif en urbanisme (CCU)
- 10.7 Programme d’aide à la voirie locale – volet projets particuliers d’amélioration, Circonscription électorale.
- 10.8 Correspondance 9.12 2000 \$ et appuie

11. Varia

- Sympathies conseillère
- Plan d’évacuation au Pavillon – Bertrand
- Formulaire de consentement photo
- MADA

12. Période de questions par courriel ou téléphone

13. Levée de la séance.

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l’unanimité des membres présents que l’ordre du jour soit et est adopté en gardant le Varia ouvert.

Adoptée

#3 2021-12-111 **Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2021**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal du 2 novembre 2021, et qu’ils en ont pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, par le conseiller Martin Turcotte, d’adopter le procès-verbal, de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2021 avec les corrections, et résolu à l’unanimité des membres présents qu’ils renoncent à la lecture dudit procès-verbal et qu’il soit accepté tel que présenté.

Adoptée

3.1 Suivi au procès-verbal

#4 **Rapport du maire**

#5 **Rapport de la Directrice générale, secrétaire-trésorière**

Madame Manon Roy dépose son rapport mensuel du mois de novembre 2021 que les élus ont préalablement consulté. Le rapport de l’adjointe à la direction générale a été aussi

déposé.

#6

Rapport du service incendie, voirie et urbanisme

Madame Manon Roy dépose le rapport mensuel du mois de novembre 2021 du service incendie par le chef pompier Daniel Beauchesne, celui du service de voirie par le directeur Bruce Saint-Laurent ainsi que le rapport mensuel du service d'urbanisme par Fernando Rosas que les élus ont préalablement consultés avant la séance, sauf pour le rapport de l'urbanisme.

#7

Période de questions

Aucune.

#8 2021-12-112 Approbation des salaires et des comptes

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal du Canton de Hampden autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement des comptes fournisseurs présentés au conseil de 29 526.10 \$ pour les déboursés 202100267 à # 202100315.

QUE le conseil prend connaissance des salaires de 9 933.58 \$ pour les déboursés : #202100279 à # 2021002302.

La directrice confirme que la municipalité a les fonds nécessaires pour effectuer les paiements.

Adoptée

#9

Correspondances et suivis

- 9.1 Lettre de madame Stacey Dubeau (Anglais/Français)
- 9.2 Résolution – Scotstown
- 9.3 Demande Célia Gaudreau – Bénévolat Cité-école et 1.7.1 Formulaire bénévole
- 9.4 Urbaniste – ajustement coûts des permis et mise à jour des règlements
- 9.5 Projet – Halte routière
- 9.6 FRR – Volet 2 local; FRR – volet 2 politique investissements; FRR – volet 2 répartition 2020, 2025 (Lisa Irving)
- 9.7 Lettre inspecteur
- 9.8 Collecte putrescible (Service sanitaire Denis Fortier)
- 9.9 Demande Monique Scholz
- 9.10 Choix de chaises pour salle de conférence
- 9.11 Formation en sécurité civile pour les nouveaux élus
- 9.12 Demande de soutien et aide financière (projet nouveaux horizons pour les aînés)
- 9.13 Rencontre budget

#10

Résolutions

10.1 2021-12-113 PROJET ROUTE 257 – SUIVI DE L'APPEL D'OFFRES

ATTENDU QU'une entente a été signée entre les municipalités longeant la route 257, soit le canton de Hampden, la municipalité de La Patrie, le canton de Lingwick, la ville de Scotstown et la municipalité de Weedon ;

ATTENDU que les soumissions relatives au projet de réfection majeure de la route 257 ont été ouvertes le 12 mai 2021 et qu'il en ressort une hausse des coûts, par rapport à l'estimation prévue, hausse engendrée par l'augmentation du prix du bitume et des matériaux granulaires;

ATTENDU QUE les cinq municipalités ont pris la décision de remplacer le traitement de surface prévu pour la partie de la 257 entre le canton de Lingwick et la ville de Scotstown par de l'asphalte ;

ATTENDU QUE les subventions obtenues pour ce projet sont une opportunité et qu'elles pourraient ne pas se représenter, à court terme, pour un tel projet ;

ATTENDU QUE pour accepter la soumission la plus basse, les cinq (5) municipalités faisant partie de l'entente devront augmenter leur part investie, part qui était au départ de 756 700 \$, selon le règlement d'emprunt adopté ;

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de payer le montant de 198 270 \$ qui équivaut à la part additionnelle de chacune des cinq (5) municipalités faisant partie de l'entente pour le changement du traitement de surface pour de l'asphalte de la réfection de la route 257, dans sa forme actuelle et tel qu'accepté par le ministère des Transport du Québec

Adoptée

10.2 2021-12-114 **CAÏN LAMARRE – MANDAT GÉNÉRAL SERVICE PROFESSIONNEL - 2022**

ATTENDU QUE la firme Caïn Lamarre inclut dans leur mandat général de services professionnels pour l'année 2022 :

- a) le service de rencontre annuelle au montant de 250 \$ plus taxes, frais de kilométrage et autres déboursés en sus;
- b) une banque d'heures à taux horaire réduit sur paiement d'une somme de 2 550 \$ plus taxes et frais et services administratifs de 5 % (ces frais incluent tous les frais d'impression, de photocopies, de télécommunication, de messagerie et d'utilisation des outils technologiques), cette offre permettra de consulter le conseiller juridique ou tout autre conseiller du cabinet jusqu'à concurrence de 15 heures durant l'année, ce qui représente, pour ces 15 premières heures, un taux horaire de 170 \$. Ces heures pourront être utilisées pendant l'année 2022 uniquement pour tout service jugé utile par la municipalité, dans le dossier de consultation générale, ce qui exclut toutefois les dossiers judiciairisés;
- c) par exemple, banque d'heures qui pourront être utilisées aux fins de l'étude, de l'analyse et de la rédaction d'avis juridiques, de règlements, de résolutions ou de tout autre document, de même qu'aux consultations téléphoniques habituelles;
- d) dans l'éventualité où la banque d'heures précédemment détaillée n'est pas retenue par la municipalité, le service d'accompagnement, par lequel la municipalité pourra obtenir aide et support des professionnels d'expérience dans les affaires que la municipalité confiera, il sera facturé à la municipalité au tarif horaire du conseiller juridique travaillant au dossier selon le temps consacré;
- e) de façon générale, les taux horaires varient de 70 \$ à 250 \$ l'heure, selon

la personne effectuant le travail (avocat et notaire, stagiaire en droit, technicien juridique). Le travail de secrétariat est inclus dans les taux horaires ci-haut mentionnés. Les taxes de même que les autres déboursés sont en sus;

- f) que les déplacements à l'extérieur du bureau en relation avec tous les dossiers de la municipalité seront facturés à 50 % du taux horaire des personnes qui effectuent le déplacement, auxquels s'ajoutent une allocation de kilométrage de 0,50 \$ et, le cas échéant, les frais de séjour;
- g) que d'autre part, la firme est en mesure d'offrir un service de recouvrement de créances municipales impayées;
- h) qu'habituellement, la municipalité peut bénéficier annuellement de deux formations gratuites sur des sujets pertinents au monde municipal, exceptionnellement, puisque l'année 2021 a été une année électorale et que tant la direction générale que les élus ont été fort occupés en novembre et décembre, la firme a décidé de reporter leurs formations 2021 au début de l'année 2022, soit deux formations en début d'année et deux formations à l'automne. Formations qui seront transmises dans les prochains mois;

Il est proposé par la conseillère Chantal Langlois et résolu à l'unanimité de la municipalité du canton de Hampden, par ses conseillers, conseillères et son maire présents que le conseil renouvelle le contrat de services juridiques avec la firme d'avocats CAÏN LAMARRE pour l'année 2022 avec les points décrits ci-haut.

Adoptée

**10.3 2021-12-115 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS
D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU
SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES) (20 000 \$)**

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Hampden a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondants au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier (1^{er}) versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième (2^e) versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième (3^e) versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième (3^e) anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par la conseillère Lisa Irving et résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE le conseil du canton de Hampden approuve les dépenses d'un montant de 20 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

#10.4 2021-12-116 DEMANDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND POUR LA SAISON 2021-2022

ATTENDU QUE l'aménagement et l'entretien d'une piste de ski de fond, pendant la saison hivernale 2020-2021, sur la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots a connu un très fort achalandage et ceci a été très apprécié par les citoyens et les touristes;

ATTENDU QUE les gens ont pu pratiquer une activité pendant la période de confinement reliée à la pandémie de la COVID-19 tout en permettant de briser l'isolement;

ATTENDU QU'UN tel aménagement offre une activité intéressante pendant la saison hivernale;

ATTENDU QUE cette activité est offerte gratuitement aux citoyens du canton de Hampden, ainsi qu'aux personnes de tout âge des environs;

ATTENDU QUE le conseil municipal du canton de Hampden trouve intéressant de garder et offrir à nouveau cette activité aux citoyens;

ATTENDU QUE la municipalité de la ville de Scotstown a reçu une offre de service pour l'aménagement et l'entretien de la piste de ski de fond selon les options suivantes :

Option 1 : Longueur ; Approximative de 4,4 km – à partir de la barrière (chicane) au parc Walter-Mackenzie jusqu'à la halte du Log Hauler. Prix : 4 500 \$

Option 2 : Longueur ; Approximative de 6,3 km – à partir de la barrière (chicane) au parc Walter-Mackenzie jusqu'au chemin Franceville (Hampden). Prix : 6 800 \$

Sur la proposition de la conseillère Sylvie Caron, il est résolu à l'unanimité des membres

présents à l'exception de la conseillère Lisa Irving qui se retire de la délibération.

QUE la municipalité du canton de Hampden accepte de fournir un montant de 2 100 \$ comme soutien financier pour permettre l'aménagement et l'entretien de la piste cyclable, option 2 telle que la ville de Scotstown le propose.

Adoptée

#10.5 2021-12-117 NOMINATION D'UN ÉLU POUR LE COMITÉ DES LOISIRS DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Il est proposé par la conseillère Lisa Irving et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la conseillère Chantal Langlois soit nommée comme représentante de la municipalité du canton de Hampden sur le comité des Loisirs de la MRC du Haut-Saint-François.

Adoptée

#10.6 2021-12-118 NOMINATION D'UN ÉLU POUR LE COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la conseillère Monique Scholz soit nommée comme représentante de la municipalité du canton de Hampden sur le comité consultatif en urbanisme (CCU)

Adoptée

#10.7 2021-12-119 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE).

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Hampden a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité du canton de Hampden approuve les dépenses d'un montant de 15 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

**#10.8 2021-12-120 DEMANDE FINANCIÈRE – VILLE DE SCOTSTOWN
POUR LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES
AÎNÉS - PROGRAMME D'AIDE – PROJET D'AIDE
FINANCIÈRE, NOUVEAUX HORIZONS POUR LES
AÎNÉS**

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière de la ville de Scotstown, au niveau du gouvernement fédéral, Nouveaux horizons pour les aînés appuie les projets qui répondent aux objectifs suivants :

- promouvoir le bénévolat auprès des aînés et des autres générations;
- faire participer les aînés à la collectivité à titre de mentors auprès d'autres personnes;
- accroître la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, y compris à l'exploitation financière;
- appuyer la participation sociale et l'inclusion des aînés, et;
- fournir une aide à l'immobilisation pour des projets ou des programmes communautaires nouveaux ou existants, destinés aux aînés

CONSIDÉRANT QUE la demande est en lien avec la démarche municipalité amie des aînés (MADA) pour permettre au canton de Hampden, conjointement avec la ville de Scotstown de :

- soutenir le vieillissement en bonne santé;
- prévenir la maltraitance des personnes âgées;
- célébrer la diversité et promouvoir l'inclusion;
- de briser l'isolement tout en permettant aux aînés de demeurer dans leur résidence le plus longtemps possible;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Ville de Scotstown conjointement avec le canton de Hampden répondra aux priorités nationales favorisant 4 points indiqués ci-dessous :

- l'activité sociale en organisant 1 à 2 activités par semaine : par exemple une conférence sur divers sujets, activités jeux et Vie active avec collations;
- l'achat de certains équipements pour des exercices : tapis de yoga, etc.;

- l'embauche d'une ou deux personnes à temps partiel où leur travail consisterait à se rendre chez les gens pour effectuer des menus travaux extérieurs, par exemple lavage des fenêtres, aide au désherbage, aide au jardinage, peinture, etc., et dont les personnes âgées désireuses de profiter du service devront s'inscrire pour recevoir cette aide ainsi que la création d'une planification d'un agenda;
- l'organisation d'un ou deux voyages de groupe, par exemple la visite de jardins ou du village québécois d'antan ou autre.

Il est proposé par la conseillère Monique Scholz, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une aide financière de 2 000 \$ à la ville de Scotstown pour le projet dans le cadre du Programme Nouveaux horizons pour les aînés.

Adoptée

#11 Varia

- Sympathies conseillère
- Plan d'évacuation au Pavillon – Bertrand
- Formulaire de consentement photo
- MADA
- Demande de rencontre Scotstown, Hampden et SDSH
- Salaire loisir

#12 **Période de questions par courriel ou téléphone**

Aucune

#13 2021-12-121 Levée de séance

À 20 h 50 la conseillère Chantal Langlois propose la levée de la séance.

Adoptée

Bertrand Prévost,
Maire

Manon Roy,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière